

Deux Canadiens vivant avec un handicap demandent au futur premier ministre de l'aide pour vivre, pas de suicide assisté

Le récent jugement de la Cour supérieure du Québec permettent aux personnes handicapées avec de nombreuses années à vivre de mettre fin prématurément à leur vie

MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA,
September 30, 2019 /

EINPresswire.com/ -- Deux citoyens canadiens vivant avec un handicap font appel au futur Premier ministre du Canada pendant la période électorale en cours pour faire appel du récent jugement de la Cour supérieure du Québec permettant aux personnes handicapées qui ont de nombreuses années à vivre de mettre fin prématurément à leur vie. Ce jugement met en lumière l'expansion dangereuse de l'euthanasie et du suicide assisté qui a déjà tué presque 7 000 Canadiens entre 2016 et 2019.



Lisa veut de l'aide pour vivre, pas de suicide assisté.

Lisa D'Amico est née avec la paralysie cérébrale. Maintenant dans la cinquantaine, elle est présidente du Fonds d'aide aux victimes d'erreurs médicales (FAVEM) qui défend les droits des personnes handicapées.

“

Nos gouvernements s'intéressent plus à une législation faisant la promotion de la mort qu'à la mise en place de meilleurs soins de santé et d'une aide pour vivre pour tous.”

Dr Paul Saba

Elle vit dans une extrême pauvreté avec un revenu annuel d'environ 12 000 \$ (CAD) provenant du programme de la solidarité sociale. Souvent, elle ne peut se permettre plus d'un repas par jour. Elle ne peut pas non plus se permettre un traitement physique et aquatique qui l'aiderait à améliorer sa condition physique. De plus, pour améliorer sa qualité de vie, elle est incapable d'augmenter adéquatement son revenu par un travail à temps partiel

dont le maximum est fixé à 2400 \$ (CAD) ou d'accepter des dons (\$200 CAD), annuellement. Elle n'est même pas autorisée à accepter un billet d'avion pour se rendre dans le Sud en hiver, même si elle a une occasion de voyager. Le programme de solidarité sociale lui interdit de quitter la province pour plus de sept jours consécutifs pour voyager au Canada ou à l'étranger, et ce, même en hiver.

Lisa D'Amico rapporte que sa situation économique et sociale lui crée une détresse extrême qui la pousse vers le précipice de l'euthanasie.

Jonathan Marchand est Président du Coop ASSIST (Coopérative québécoise pour la vie autonome). Dans la quarantaine, il est atteint d'une forme de dystrophie musculaire depuis l'âge de 15 ans. Suite à une pneumonie grave, il s'est retrouvé aux soins intensifs avec une trachéotomie d'urgence pour l'aider à respirer à l'aide d'un respirateur artificiel. Auparavant, il travaillait comme ingénieur réseau principal en informatique. Il a travaillé longtemps au Québec et outre-mer en Australie.

Jonathan est maintenant en situation de dépendance vitale pour respirer et a besoin d'assistance médicale. Il est contraint de vivre dans un CHSLD (Résidence des aînés) contre son gré depuis 2012. Près de 70 % des personnes handicapées qui ont besoin d'assistance comme Jonathan vivent en institution au Québec, soit 15 000 personnes, à cause du manque de services de soutien adéquats dans la communauté. Au Canada, ceci correspond à 60 000 personnes.

Selon Jonathan, plusieurs médecins lui ont offert l'euthanasie pour mettre fin à ses jours, y référant comme des « soins de confort ».

« Parce qu'il n'existe pas de service de soutien pour vivre en dehors des centres hospitaliers pour des gens avec sa condition au Québec, je dois choisir entre la mort ou vivre dans un hôpital ou un CHSLD le restant de mes jours » affirme Jonathan.

Selon Jonathan, cette situation existe malgré le fait que les gouvernements peuvent économiser des millions de dollars en favorisant une autonomisation des personnes handicapées plutôt que de les garder en institution (chiffres à l'appui.)

« Jamais on ne m'a offert la possibilité de continuer ma vie à domicile avec l'assistance dont j'ai besoin. En institution, tu perds le contrôle sur ta vie. »

Je n'ai jamais demandé de l'aide pour mourir, j'allais de mieux en mieux.

« On est prêt à m'aider à me suicider, mais pas à me fournir l'assistance pour vivre. Ce n'est pas un vrai choix. »

Malgré ça, Jonathan refusait d'abandonner sa vie, sa conjointe, sa famille et ses amis.

Selon Lisa et Jonathan, comment peut-on parler d'aide médicale à mourir pour les personnes handicapées quand on n'a même pas l'aide pour vivre.

Ce qu'ils demandent ce n'est pas l'aide médicale à mourir, mais plutôt c'est le soutien nécessaire pour vivre dans la communauté pour contribuer à la société.

En définitive, le Dr Paul Saba, un des principaux défenseurs du droit de vivre des patients au Canada, affirme que les lois canadiennes sur l'euthanasie et le suicide assisté ont créé une porte ouverte pour des abus et des dégâts pour tous les Canadiens, qui un jour vivront les défis de la santé qui requièrent de l'assistance en matière de santé et de vie. « Nos gouvernements, tant à l'échelle canadienne qu'à l'échelle provinciale, s'intéressent plus à une législation faisant la promotion de la mort qu'à la mise en place de meilleurs soins de santé et d'une aide pour vivre pour tous les citoyens. C'est extrêmement injuste. »

Information:

Lisa D'Amico Tél.: 514-593-2927, email : lisadamico2@gmail.com

Jonathan Marchand Tél.: 418-627-3757, email : jmarchand@coopassist.ca

Dr Paul Saba Tél.: 514-886-3447, email : pauljsaba@gmail.com

Dr Paul Saba

Coalition des médecins pour la justice sociale

+1 514-886-3447

[email us here](#)

This press release can be viewed online at: <http://www.einpresswire.com>

Disclaimer: If you have any questions regarding information in this press release please contact the company listed in the press release. Please do not contact EIN Presswire. We will be unable to assist you with your inquiry. EIN Presswire disclaims any content contained in these releases. © 1995-2019 IPD Group, Inc. All Right Reserved.